

**Discours prononcé par Armand DE DECKER
Ministre de la Coopération au Développement
Du Royaume de Belgique
À l'occasion de l'ouverture de la
1^{ère} Conférence internationale pour la protection des grands singes
UNESCO - PNUE**

**Kinshasa,
du 05 septembre au 09 septembre 2005**

Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo,
Monsieur le Ministre de l'environnement,
Mesdames et Messieurs les représentants du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens en tout premier lieu à féliciter Monsieur Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, d'avoir pris l'initiative d'organiser et de patronner cette importante réunion, ici à Kinshasa.

Je tiens également à remercier l'UNESCO, ainsi que le PNUE, pour les importants efforts qu'ils ont fournis, ensemble avec les partenaires du Projet pour la survie des grands singes (PSGS), pour rendre possible cette conférence fort opportune.

Les grands singes sont des symboles de la dégradation de l'environnement qui, tragiquement, s'observe au niveau mondial selon un rythme constant. Ils sont également des symboles du besoin urgent d'une approche plus volontariste afin de prévenir la dégradation de notre patrimoine mondial ainsi que la disparition de certaines formes de vie sur terre.

En réponse aux impacts des multiples activités humaines sur leurs habitats, ces grands singes subissent une pression sans cesse accrue et il est alarmant de constater le déclin rapide de leurs populations, phénomène largement documenté, autant en Afrique qu'au Sud-est asiatique.

Le Projet de survie des grands singes (PSGS) constitue un partenariat adéquat pour offrir une réponse appropriée à un défi concret et immédiat, à savoir le risque de disparition auquel les Gorilles, Chimpanzés, Bonobos et Orang outang sont confrontés.

Selon les spécialistes, ces animaux seraient nos plus proches cousins, les plus proches étant les Chimpanzés et plus particulièrement les Bonobos, avec qui nous partagerions une grande partie de gènes communs. Cette proximité évolutive par rapport à nous, êtres humains, en fait des « espèces références » de notre propre évolution et, ne fut ce que de ce point de vue là, ils méritent une place toute particulière dans nos stratégies mondiale de conservation de la biodiversité.

Plus spécifiquement, les grands singes sont également des « espèces phares » pour les objectifs majeurs de la protection de la biodiversité ainsi que de la qualité et de l'intégrité des écosystèmes forestiers.

La conservation de l'environnement, en particulier celle de la biodiversité, constitue une des priorités de la coopération au développement de la Belgique ainsi que de notre politique scientifique fédérale.

Ceci peut parfaitement être illustré au travers de nos interventions en République démocratique du Congo.

Ce sont 145 Millions d'hectares de forêts qui couvrent la République démocratique du Congo, ce qui représente 47 % des forêts africaines. Cette forêt constitue, après la forêt amazonienne, le deuxième massif forestier tropical. Par ailleurs, la République démocratique du Congo présente une biodiversité particulièrement riche et variée.

Cette mega-diversité biologique est le résultat de la grande variété d'écosystèmes qui couvrent le territoire de la République démocratique du Congo. Votre pays héberge trois espèces de grands singes, à savoir le Chimpanzé, le Gorille (dont au moins deux sous-espèces) ainsi que le Bonobo, une espèce endémique de la République démocratique du Congo, c'est à dire qui n'est présente que dans votre pays.

La reconnaissance, par le Gouvernement congolais, de la richesse inégalable de cette biodiversité, a mené à l'établissement d'un réseau étendu de « Zones protégées ». Vu la valeur exceptionnelle de leur biodiversité, cinq de ces zones sont reprises dans la liste du patrimoine mondial établie par l'UNESCO, à savoir le Parc National des Virungas, le Parc National de la Salonga, le Parc National du Kahuzi-Biega, le Parc National de la Garamba et la Réserve de faune des Okapis.

Le Parc National des Virunga abrite presque la moitié de la population existante des gorilles de montagne, le plus grand et le plus massif des Gorilles, qui s'observe uniquement dans les forêts de haute altitude, la chaîne des volcans Virunga et dont la population est estimée à près de 700 individus.

Le Parc National du Kahuzi-Biéga a été érigé pour protéger spécifiquement la population menacée de Gorilles de Grauer, une sous-espèce du Gorille de montagne. Le Bonobo est, quant à lui, l'espèce phare du parc National de la Salonga.

Selon un rapport de la "Wildlife Conservation Society", les Gorilles représentent une ressource économique non négligeable pour la République démocratique du Congo. A la fin des années 1980, les gorilles du Parc National du Kahuzi-Biega et ceux du Parc National des Virunga recevaient environ 12.000 visiteurs par an, générant annuellement près d'un million de US dollars par la seule vente des permis de visite.

Nous connaissons les épreuves que la République démocratique du Congo et plus spécialement la population congolaise ont traversées ces dernières années et il m'est impossible, dans le cadre de la présente conférence, de faire abstraction de ce contexte humain dramatique.

L'impact de ces événements sur les cinq sites du patrimoine mondial semble également avoir été à ce point catastrophique qu'ils sont actuellement tous les cinq repris dans la liste du patrimoine mondial en danger.

Devant un tel contexte, c'est comme premier donateur que la Belgique s'est résolument associée au projet UNESCO-UNF (United Nations Foundation) relatif à la

« Conservation de la biodiversité dans les régions en conflits armés » qui opère dans ces cinq sites du patrimoine mondial.

La contribution de la Coopération au développement de la Belgique à ce projet multi-partenaires est un « Programme de soutien aux collectivités locales en vue de promouvoir la biodiversité dans les sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo ».

Pour sa part, la recherche scientifique fédérale entretient, depuis 2002, une coopération scientifique spécifique avec l'UNESCO pour la gestion des cinq sites du patrimoine mondial en République démocratique du Congo, via le « Système de gestion d'information des aires protégées (SYGIAP) ». Ce projet qui s'appuie sur des technologies de pointe, telles l'imagerie satellitaire ou le système d'information géographique, établit des cartes actualisées de la végétation et développe un modèle de système de monitoring et d'information.

Parallèlement, la Belgique a fourni un important appui à l'UNESCO pour l'organisation de l'exposition « Congo – nature et culture en République démocratique du Congo » à Paris en septembre 2004.

Cet appui a été réalisé avec la collaboration du Musée Royal de l'Afrique Centrale (Tervuren). Elle a été organisée sous le Haut patronage de sa Majesté Albert II, Roi des Belges, de Monsieur Jacques Chirac, Président de la république française et de Monsieur Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo.

Dans le cadre de cette exposition s'est également tenue une « Conférence internationale des bailleurs de fonds » afin d'évaluer les actions menées sur le terrain, de déterminer des lignes de force pour l'avenir et de construire de nouveaux partenariats.

Par ailleurs, par les financements de la Coopération belge, le Musée Royal de l'Afrique Centrale joue un rôle déterminant dans la préservation, le développement et la valorisation des collections, des données et des connaissances scientifiques sur la biodiversité et sur le patrimoine culturel de l'Afrique centrale.

Dans le contexte, plus large, de la Convention des Nations Unies sur la Biodiversité, l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, par un soutien de la Coopération belge, accomplit un travail reconnu et apprécié internationalement, pour la promotion et le développement, au moyen d'assistance technique et scientifique et de formations, des mécanismes d'échange de l'information relative à la biodiversité (« *clearing house mechanism* ») et de l'Initiative Mondiale pour la Taxonomie, en partenariat avec un grand nombre de pays d'Afrique, dont la République démocratique du Congo.

Enfin, la Belgique a opté pour un partenariat privilégié avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Depuis plusieurs années, une partie de ses financements sont spécifiquement orientés au renforcement des capacités institutionnelles de plusieurs pays africains pour la mise en œuvre des Conventions Multilatérales Environnementales.

Je mettrai en exergue le programme démarré récemment, en 2004, visant à intégrer de manière effective les plans de mise en œuvre des dites conventions dans les stratégies globales de réduction de la pauvreté de ces pays. Ceci a pour effet d'associer, aux plus hauts niveaux de décision, des problématiques telles que celle

de la préservation des espèces de grands singes avec celle du développement économique et de la lutte contre la pauvreté.

Pour en revenir plus spécifiquement à la République démocratique du Congo et au contexte forestier, la Coopération au développement de la Belgique soutient et finance également d'autres activités significatives en République démocratique du Congo.

Ainsi, le WWF exécute actuellement le projet « Appui à la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers en République démocratique du Congo».

C'est un exemple prometteur d'une situation où trois « mondes » autrefois considérés comme opposés, sont aujourd'hui associés pour poursuivre un objectif commun : celui des ONG environnementalistes, celui des compagnies forestières privées et celui des communautés villageoises locales.

Récemment, en réponse à une demande formelle des Autorités congolaises, j'ai décidé de contribuer financièrement à un « Trust-fund » multi-donateurs, le « Fonds fiduciaire pour le renforcement de la gouvernance dans le secteur forestier en République démocratique du Congo».

Ce fonds, géré par la Banque Mondiale, financera des activités de promotion de la transparence et de la bonne gouvernance en matière de gestion des ressources forestières telles la lutte contre l'exploitation illégale, la sécurisation du recouvrement des taxes ainsi que l'introduction d'un système transparent pour le suivi de la rétrocession de 40% des taxes sur la superficie au bénéfice des entités administratives décentralisées et l'usage de ces fonds à des fins de développement local.

Depuis 2002, le Gouvernement de la République démocratique du Congo développe un « Agenda prioritaire » de réformes. Cet agenda tend à corriger des disfonctionnements hérités du passé en engageant le secteur forestier sur la voie de la gestion durable, de la participation locale et de l'accès équitable aux ressources publiques du pays.

Le « Fonds fiduciaire» peut ainsi constituer une plate-forme opérationnelle pour un appui de la communauté internationale dans le cadre de la gestion durable des forêts et de la lutte contre la pauvreté.

Une fois de plus, et je le répète, je ne puis, dans le cadre de cette conférence, faire abstraction de la situation que traverse actuellement la République démocratique du Congo. Ceci, car la gestion durable des forêts en République démocratique du Congo constitue en effet un des défis majeurs tant pour le développement économique et social du pays que dans la perspective d'une protection de son patrimoine environnemental et de sa biodiversité.

C'est dans le cadre ainsi esquissé, que la survie des grands singes fait figure d'exemple. Elle permet de situer, au travers de la dure réalité de la survie d'espèces animales, les défis qui se posent à la forêt tropicale et aux populations humaines qui y vivent et en vivent.

La Belgique est donc déjà engagée au profit de la conservation de la biodiversité ainsi que de la gestion intégrée des ressources forestières de la République démocratique du Congo. C'est pourquoi je puis m'associer à la cérémonie d'ouverture de cette rencontre, à laquelle, vu l'importance des défis en jeu, je

souhaite un franc succès. Car, en effet, le dénominateur commun dont nous débattons durant cette Conférence internationale pour la protection des grands singes est l'habitat, un habitat duquel nous ne pouvons exclure l'homme, mais pour la pérennité duquel nous devons rechercher les meilleurs équilibres entre développement humain, gestion et exploitation des ressources forestières et protection de la biodiversité.

Ce sont principalement les forêts qui peuvent offrir une réponse à de tels défis en constituant, outre le support à de multiples systèmes de production agricoles et agro-forestiers existants, le pivot pour un tissu d'activités industrielles et d'investissements, y compris, pourquoi pas, via une industrie du bois, durable et encadrée de manière adéquate. Une telle gestion durable des ressources forestières offre de bonnes perspectives pour valoriser, et à terme également correctement rémunérer, les services forestiers non-extractifs qui assurent des services uniques pour l'environnement mondial.

En ce qui concerne les populations des grands signes, je suis convaincu qu'elles pourront encore couler de nombreux jours heureux dans ce grand et beau pays qu'est la République démocratique du Congo. L'engouement mondial pour ces animaux est tel qu'ils occuperont certainement une place de choix dans le tourisme qui ne pourrait manquer de se développer, voire même dans un éco-tourisme florissant.

C'est de tout cœur que je souhaite à la République démocratique du Congo d'aboutir dans ses efforts pour assurer la sécurité sur l'entièreté de son territoire, pour mener à bon port le processus démocratique dans lequel elle s'est engagée et pour consolider l'Etat de droit garant de toutes les perspectives de développement.

C'est dans un tel contexte prometteur, que les perspectives de développement, dont je vous ai fait part, auront les plus grandes chances de succès.

Je vous remercie pour votre attention.

Armand DE DECKER
Ministre de la Coopération